

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
25 mai 2012 à 20h30

Le vingt-cinq mai deux mil douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

| | |
|------------------------------------|--|
| <u><i>Etaient présents</i></u> | <i>Mesdames Géraldine CROCHARD, Messieurs Bruno CORBIN, Jean-Jacques LARDEUX, Adjoints. Madame Chantal COUASNON, Stéphanie COULEE, Marie-Paule QUEANT, Messieurs Luc GESBERT, Stéphane LANGLAIS, Christian LEFFRAY, Maxime MONNIER, François MORIN.</i> |
| <u><i>Absents excusés</i></u> | <i>Cyrille AMBERT (procuration à Emmanuel FRANCO), Véronique BOG (procuration à Maxime MONNIER), Jean-Pierre CONTANT (procuration à Christian LEFFRAY), Valérie DEROUIN (procuration à Géraldine CROCHARD), Damien SURGET (procuration à Jean-Jacques LARDEUX)</i> |
| <u><i>Secrétaire de séance</i></u> | <i>Christian LEFFRAY</i> |

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 18 avril 2012
2. Décisions du maire
3. Achat maison
4. Marché de travaux de la zone 20
5. Subvention association
6. Tarifs cantine
7. Tarifs accueil périscolaire
8. Tarifs accueil extrascolaire
9. Création de postes
10. Besoin occasionnel de recrutement
11. Convention avec le Conseil Général pour l'organisation du transport des élèves des écoles primaires vers la piscine
12. Adhésion au service du conseiller en énergie partagé du Pays Vallée de la Sarthe
13. Evaluation financière et patrimoniale du transfert de biens de la Zone des Noës
14. Avenant convention de mise à disposition du service communautaire de voirie et des services techniques communaux
15. Droit de préemption urbain
16. Décision modificative
17. Questions diverses.

Arrivée de Luc GESBERT lors le point 3 « Achat maison ».

1) Approbation du compte-rendu du 18 avril 2012

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 18 avril 2012 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2) Décisions du maire

Monsieur le Maire rappelle les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire a délivré une case de columbarium dans le cimetière au nom de Monsieur Claude COURANT, pour 30 ans à compter du 22 mai 2012.

En matière de droit de préemption urbain, les décisions suivantes ont été prises :

- Non exercice du droit de préemption sur les parcelles AC 324 et AC 325, situées 6 place de l'Eglise ;
- Non exercice du droit de préemption sur la parcelle AB 14, située 3 rue Marcel Pagnol.

3) Achat maison

Monsieur le Maire remercie les assistantes maternelles à l'origine du projet de Maison d'Assistants Maternelles d'être présentes à la réunion du conseil municipal. Mesdames Laurence SAUVAGE, Véronique LE GOFF et Cécile TREGOUET se présentent et présentent leur projet de maison d'assistants maternelles.

Monsieur le Maire explique qu'une maison d'assistants maternelles est un regroupement d'assistants maternelles ayant pour objectifs de proposer des horaires d'ouverture atypiques et de permettre l'éducation des enfants au sein d'un petit groupe. Cette offre de garde est un bon compromis pour les collectivités territoriales entre les assistantes maternelles et les crèches publiques. En effet, cela ne nécessite pas le recrutement de personnel, la gestion de la structure. La commune d'Etival n'a pas les moyens de se doter d'une crèche municipale.

En principe, les projets sont soutenus par les conseils municipaux des communes d'implantation, comme à Malicorne, à Roëzé-sur-Sarthe... En effet, la maison d'assistants maternelles est un nouveau service rendu à la population.

Après avoir eu connaissance de ce projet, des réflexions ont été faites sur le lieu possible d'implantation et les moyens de mise en place. Une offre de vente d'une maison d'habitation, située 2 cours Patrick Depallier a été faite entre temps à la Mairie.

Monsieur le Maire a rencontré Madame Kuhn, agent de la Communauté de communes en charge de la petite enfance sur le territoire. Il a eu confirmation de la compétence des assistantes maternelles souhaitant monter le projet. La Communauté de communes est très intéressée par le projet ; notamment quant à sa situation

géographique. Une maison d'assistantes maternelles pourrait intéresser des habitants des communes alentours.

Monsieur le Maire estime que l'implantation de la maison d'assistantes maternelles pourrait avoir une influence bénéfique sur les effectifs scolaires.

Il est précisé que la maison d'assistantes maternelles ne retire pas de travail aux assistantes maternelles déjà en exercice sur la commune. En effet, les trois assistantes maternelles disposent actuellement d'agrément. Elles n'auront pas plus d'agrément du fait de leur association. Elles ne pourront donc pas garder plus d'enfants.

La commune a rencontré Madame LARDEUX, de la Protection Infantile et Maternelle, pour s'assurer que la maison, située 2 cours Patrick Depailler soit compatible avec ce type de projet. Des travaux sont à réaliser ; mais ils restent de faible importance.

Les assistantes maternelles détaillent leur projet. Elles tiennent à rappeler qu'elles sont distinctes de la commune. Le projet restera privé.

Elles pourront accueillir 12 enfants maxima, à hauteur de 4 enfants par assistantes maternelles. Elles souhaitent proposer des horaires atypiques, même si au début elles continueront de travailler avec leurs contrats actuels. L'amplitude horaire actuelle est de 7h à 20h. Les horaires évolueront en fonction des contrats de garde. Suite à l'étude faite sur la commune, il semblerait qu'il y ait une demande à partir de 5h.

Leurs employeurs actuels sont intéressés par leur projet.

Le projet éducatif de la maison d'assistantes maternelles est en cours. Elles se font aider de la Communauté de communes. Il sera envoyé au Conseil Général afin qu'il autorise l'ouverture de la maison d'assistantes maternelles. Pour l'instant le projet de maison d'assistantes maternelles a été déposé auprès du Conseil Général pour qu'il donne un avis préalable. Il a été saisi au cours de la deuxième quinzaine d'avril. Il dispose de trois mois pour répondre.

Une réunion publique est prévue le 14 juin. Elle permettra de faire le point avec la population sur le projet.

Stéphane LANGLAIS demande à quel moment des places seront disponibles. Une des assistantes maternelles a encore deux places de libres pour les mercredis et deux places pour les vacances scolaires. Les autres ne peuvent pas dire à quel moment leurs contrats arriveront à terme.

Les assistantes maternelles de la commune craignent que la maison d'assistantes maternelles leur offre un cadre de travail amélioré, sans avoir les inconvénients des horaires décalés. La mairie n'a pas les moyens d'imposer les horaires de garde. Les horaires de garde seront fonction des demandes. Ils seront plus facilement atypiques puisque les gardes pourront être assurées en relais par les différentes assistantes maternelles.

Les assistantes maternelles expliquent que si elles n'ont plus de place, elles renverront les parents vers les autres assistantes maternelles de la commune, comme elles le font actuellement.

Jean-Jacques LARDEUX a prévu d'annoncer l'installation d'une maison d'assistantes maternelles dans le prochain numéro d'Etival.com. Il décrira le mode de fonctionnement du service et l'implication de la commune dans le projet.

François MORIN explique aux assistantes maternelles qu'elles devront bien préciser lors de la réunion publique que les horaires atypiques seront seulement pour l'avenir. La motivation première est la mutualisation de services et le travail en équipe.

Il leur fait part des risques de jalousie d'autres assistantes maternelles. Mesdames SAUVAGE, LE GOFF et TREGOUET expliquent qu'elles craignaient de prendre la place d'un projet similaire. Mais la Communauté de communes les a assurées qu'aucun projet n'était lancé sur la commune.

Les contrats avec les parents seront au nom des assistantes maternelles et non à celui de la maison d'assistantes maternelles. Toutefois, par délégation d'accueil entre elles, elles pourront accueillir les enfants sans la présence de l'assistante maternelle de référence ; sans dépasser leur quota d'agrément.

La maison d'assistantes maternelles est créée. Elle a des statuts d'association type loi 1901.

Les assistantes maternelles précisent que l'ouverture de la maison d'assistantes maternelles n'est pas prévue pour la rentrée de septembre 2012. La maison d'assistantes maternelles ne peut être ouverte qu'après agrément du Conseil Général. Le montage du projet prend entre 9 et 12 mois. Elle pourrait donc ouvrir à partir du premier trimestre 2013, après validation du projet pédagogique par le Conseil Général et réalisation des travaux dans la maison.

La maison sera louée aux assistantes maternelles, pour un loyer d'environ de 300 € par mois, les charges n'étant pas comprises. L'association paiera le loyer. Les assistantes maternelles détermineront en interne les règles de participation de chacune.

L'association va travailler pour obtenir des subventions afin de faire face à ces besoins d'installation et de fonctionnement.

Afin de permettre l'installation de la maison d'assistantes maternelles, Monsieur le Maire propose d'acquérir la maison située 2 cours Patrick Depailler à Etival-lès-le Mans.

Vu le Code Général des Propriétés des personnes publiques et notamment ses articles L.1212-1, L.1211-1 et L.3222-2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-11 et L.2241-1 alinéa 1,

Vu le décret du 14 mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation du service des domaines en matière d'opérations immobilières et leur montant,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif à la valeur des montants en euro,

Vu l'avis du Domaine rendu le 3 mai 2012,

Considérant le bien immobilier sis au 2 cours Patrick Depailler, sur la parcelle cadastrée AC n°200 pour 675 m² ;

Considérant que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition à l'amiable d'une maison d'habitation et du terrain, conformément au 2° de l'article L.1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'une proposition de prix de vente a été adressée à la mairie le 11 Avril 2012, pour un montant de 154 263.39 € ;

Considérant que France Domaine a rendu un avis le 3 mai 2012, estimant la valeur vénale du bien immobilier considéré à 165 000 € ;

Considérant l'avis favorable de France Domaine sur le prix de vente proposé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition de la propriété immobilière située 2 cours Patrick Depailler, cadastrée AC n°200, pour un montant de 154 263.39 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition ;
- Charge Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié de l'acte d'acquisition.

4) Marché de travaux de la zone 20

Monsieur le Maire rappelle que la commune a prévu d'aménager une zone de rencontre et d'étendre l'actuelle zone 30.

Pour réaliser ces travaux, la commune a lancé une consultation pour mettre les entreprises en concurrence. 5 entreprises ont répondu au marché de travaux.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre de la commune sur le projet, le cabinet Maïore-Vrignon, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise Luc DURANT, pour un montant de 45 925.00 € HT, soit 54 926.30 € TTC. La sélection a été faite sur les critères d'attribution suivants : le prix (40%), la valeur technique (50%) et le délai d'exécution (10%).

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur l'attribution du marché et l'autorisation au conseil municipal de signer l'acte d'engagement avec l'entreprise Luc DURANT pour le marché de travaux de l'aménagement de la zone 20 et de l'extension de la zone 30.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de travaux de la zone 20 à l'entreprise Luc DURANT et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

Jean-Jacques LARDEUX demande le délai d'exécution des travaux. Il est indiqué aux conseillers que les travaux dureront 5 semaines, mais que les peintures au sol ne seront faites que plus tard. Les travaux ne commenceront pas avant septembre. Monsieur le Maire explique qu'il pourrait être intéressant de décaler les travaux pendant les vacances de la Toussaint pour éviter des blocages au niveau du parking des écoles.

5) Subvention association

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle association est implantée sur la commune. Il s'agit de l'Association Vespa Club. L'association existe depuis 1954. Elle est devenue Etivaloise avec la nomination d'un Président Etivalois. Elle a déjà fait des animations sur la commune d'Etival : Happy Days, course au mois de septembre.

Cette association demande une subvention auprès du budget communal pour 300 de frais de fonctionnement et exceptionnellement pour 500 € pour le projet de séjour à Londres les 16 et 17 juin prochains, pour le rassemblement mondial des Vespas.

Tous les ans, un rassemblement mondial est organisé. Certains conseillers craignent que l'association sollicite tous les ans une subvention exceptionnelle pour ses voyages.

François MORIN demande combien d'Etivalois sont inscrits dans l'association. Une dizaine d'Etivalois est présente dans l'association. Il demande à ce que la subvention accordée soit moins importante.

Monsieur le Maire souhaite aider l'association pour sa première année sur la commune. Il propose d'attribuer 300 € pour les frais de fonctionnement et 300 € à titre exceptionnel comme offre de bienvenue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 600 € à l'Association Vespa Club.

6) Tarifs cantine

Vu le décret 2006-753 du 29 juin 2006 abrogeant le décret 2000-675 du 19 juillet 2000 relatif au prix de la restauration scolaire,

Considérant que les prix de restauration scolaire fournie aux élèves maternelles, élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité qui en a la charge,

Considérant que les tarifs de la cantine n'ont pas été réévalués en 2011.

Géraldine Crochard, adjointe chargée de la commission action sociale affaires scolaires, présente le bilan de l'année 2011, pour 21 462 repas servis.

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Dépenses | 132 678.99 € |
| Recettes | 63 446.73€ |
| Dont régie cantine | 60 939.90 € |
| Autres recettes et subventions | 2 506.83 € |
| Soit un déficit de | 69 232.26 € |

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Prix de revient d'un repas | 6.09€ |
| Prix de vente du repas enfant | entre 2.50 et 3.00 € |
| Diverses subventions et recettes | 0.12€ |
| Subvention communale | entre 3.47€ et 2.97€ |

La Commission action sociale affaires scolaires préconise d'augmenter les tarifs cantine de 3% pour la rentrée 2012. Il est proposé d'appliquer les tarifs comme suit :

| | Tarifs actuels | Taux d'augmentation | Nouveaux tarifs |
|------------------------|----------------|---------------------|-----------------|
| Coefficient familial 1 | 2.50 € | 3% | 2.58 € |
| Coefficient familial 2 | 2.90 € | 3% | 2.99 € |
| Coefficient familial 3 | 3.00 € | 3% | 3.09 € |
| Professeur | 5.00 € | 3% | 5.15 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Madame CROCHARD explique qu'à la rentrée la mairie se fournira en fruits et légumes biologiques.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté une augmentation du budget transport des écoles, afin de faciliter les sorties scolaires. Les parents d'élèves seront informés de cet effort du budget communal.

7) Tarifs accueil périscolaire

La commission action sociale et affaires scolaires propose d'augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire de 3%, comme les tarifs des prestations de cantine. Les tarifs de l'accueil périscolaire n'ont pas été augmentés en 2011.

Géraldine Crochard, adjointe chargée de la commission action sociale affaires scolaires, présente le bilan de l'année 2011.

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Dépenses | 41 513.82 € |
| Recettes | 22 076.75€ |
| Dont régie accueil périscolaire | 15 514.36 € |
| Autres recettes et subventions | 6 562.39 € |
| Soit un déficit de | 19 437.08 € |

La commission action sociale et affaires scolaires expose la proposition d'augmentation des tarifs accueil périscolaire pour le rentrée de septembre 2012.

| QF | 1 ^{er} enfant matin | 2 ^{ème} matin | 1 ^{er} enfant soir | 2 ^{ème} soir | 1 ^{er} enfant matin et soir | 2 ^{ème} matin et soir |
|------------|---------------------------------|---------------------------|--------------------------------|-----------------------|---|-----------------------------------|
| 0-850 € | 1,95€ | 1,55€ | 2,51€ | 2.02€ | 3,52€ | 2,79€ |
| 851-1050 € | 2,26€ | 1,81€ | 2,90€ | 2,33€ | 4.04€ | 3,23€ |
| 1050€ et + | 2,56€ | 2,06€ | 3,30€ | 2,64€ | 4,55€ | 3,68€ |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition

8) Tarifs accueil extrascolaire

La commission animation propose d'augmenter les tarifs de l'accueil extrascolaire de 3%, comme les tarifs des prestations de cantine. Les tarifs de l'accueil extrascolaire n'ont pas été augmentés en 2011.

Géraldine CROCHARD présente le bilan de l'année 2011.

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Dépenses | 26 366.19 € |
| Recettes | 9 787.03€ |
| Dont régie accueil périscolaire | 2 342.79 € |
| Autres recettes et subventions | 7 444.24 € |
| Soit un déficit de | 16 579.16 € |

La commission animation propose de modifier ces tarifs comme suit à compter des vacances de la Toussaint 2012.

| Quotient familial | ½ Journée | Journée | Sortie |
|-------------------|-----------|---------|--------|
| 0-850 | 0,88 € | 1,75 € | 3,50 € |
| 851-1050 | 1,03 € | 2,06 € | 4,12 € |
| 1051- + | 1,18 € | 2,37 € | 4,74 € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

9) Création de postes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre l'avancement de grade d'un actuel d'adjoint administratif de première classe, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps plein et de supprimer un poste d'adjoint administratif première classe à temps plein, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Afin de permettre l'avancement de grade d'un actuel d'adjoint technique principal deuxième classe, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps plein et de supprimer un poste d'adjoint technique principal deuxième classe à temps plein, à compter du 1^{er} octobre 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

10) Besoin occasionnel de recrutement

Afin de faire face aux congés maladie et formations des agents publics de la commune, Monsieur le Maire propose de recruter des agents non titulaires de remplacement, pour faire face aux besoins du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à recruter des agents non titulaires pour ces besoins ponctuels.

11) Convention avec le Conseil Général pour le transport des élèves à la piscine

Monsieur le Maire expose le projet de renouvellement de la convention en cours avec le Conseil général de la Sarthe, relative au transport des élèves des écoles primaires vers les piscines. Le Conseil Général prend en charge l'organisation du transport périscolaire et désigne le transporteur. Le Conseil général demande le remboursement des dépenses auprès de la commune concernée à hauteur de 50 %.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler cette convention pour une durée de 4 années scolaires.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

12) Adhésion au service du Conseiller Energie Partagé du Pays Vallée de la Sarthe

Vu les délibérations n° 10/12/2012 et 11/13/2012 du 16 mars 2012 du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe,

Vu la note de présentation du Conseiller en Energie partagé adressé aux collectivités,

Vu la fiche de poste du Conseiller en Energie Partagé adressée,

Vu la proposition de convention de partenariat adressée,

Vu le formulaire adressé par la collectivité au Pays Vallée de la Sarthe en mars 2012, relatif à l'adhésion au Conseil en Energie Partagé

En réponse au besoin croissant d'accompagnement technique dans la gestion énergétique quotidienne du patrimoine des collectivités, les élus du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe ont décidé de mettre en place un Conseiller en Energie Partagé (CEP).

Le conseiller en énergie partagé est un service qui consiste à mutualiser un thermicien entre plusieurs collectivités adhérentes, afin de les accompagner techniquement dans la gestion de l'énergie au quotidien. Ses missions consistent à :

- Réaliser le bilan énergétique de la collectivité et en déduire des préconisations d'améliorations pas ou peu coûteuses, ou d'études plus approfondies ;
- Accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de ces préconisations, et dans la réalisation des travaux suite aux audits énergétiques ;
- Accompagner la collectivité dans ses nouveaux projets en lien avec la maîtrise de l'énergie.

Une convention de partenariat a été proposée afin d'encadrer l'organisation du service comme le partenariat entre le Pays et les communes, identifier les engagements respectifs des différentes parties et définir le montant de la participation financière de chaque collectivité.

L'annexe de la convention de partenariat fixe le montant de la participation de la commune à 819 € (0.39€* 2099 habitants). Cette participation est due chaque année pendant 3 ans au Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe.

Le conseiller en énergie partagé sera embauché d'ici l'été par le Syndicat Mixte. Diverses demandes de subventions ont été sollicitées par le Pays. Seul le reste à charge sera facturé aux collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à l'unanimité :

- A adhérer au conseil en énergie partagé,
- A désigner un élu référent, interlocuteur privilégié du conseiller pour la conduite de ses missions,
- A signer la convention de partenariat et son annexe,
- A signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

13) Evaluation financière et patrimoniale du transfert de bien de la zone des Noës

Par délibération en date du 29 mars 2012, la Communauté de Communes du Val de Sarthe a validé l'évaluation financière et patrimoniale du transfert, par acquisition, des biens constituant la future zone d'activités des Noës à Spay.

Monsieur la Maire expose ladite délibération. L'évaluation des parcelles, du lever topographique et des études de sol s'élève à 505 043.15 € TTC. Afin d'éviter à la communauté de communes d'emprunter, le conseil communautaire a décidé du paiement à terme des biens transférés. La Communauté de Communes projette d'installer sur ces terrains l'hôtel d'entreprises tertiaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'évaluation des biens proposée par le conseil de communauté pour les biens transférer par la commune de Spay.

14) Avenant convention de mise à disposition de du service communautaire de voirie et des services techniques communaux

Des conventions de mise à disposition du service communautaire de voirie et des services techniques communaux existent entre la commune et la Communauté de Communes du Val de Sarthe.

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes a fait une proposition d'avenant aux conventions de mise à disposition. La modification concerne la participation financière au fonctionnement du service en cas de force majeure. Il est proposé de compléter la convention comme suit :

« Dans le cas d'utilisation de tracteurs communaux par les agents communaux pour des interventions sur des voiries hors agglomération dans les conditions définies par la convention de mise à disposition (urgente ou intempéries), le coût horaire retenu est de 20 € TTC. »

Les autres articles de la convention de mise à disposition ne restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 aux conventions de mises à disposition du service communautaire de voirie et des services techniques communaux.

15) Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur :

- a. la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale 684 m², situés 18 rue Pierre de Coubertin ;
- b. La maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 516 m², situés 5 rue Marcel Pagnol ;
- c. La maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 729 m², situés 8 cours Christian Léon.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis défavorable quant à la préemption de ce bien.

16) Décision modificative

Suite à la subvention accordée à la nouvelle association sur la commune et à l'adhésion au conseil en énergie partagé, il convient d'augmenter les crédits ouverts au Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ». En contrepartie, les crédits ouverts pour l'entretien de la voirie et réseaux ont été surévalués. Il convient de diminuer les crédits ouverts au chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Art. 6558

Autres contributions obligatoires + 819.00 €

Art. 6574

Subvention de fonctionnement aux associations + 600.00 €

Art. 61523

Entretien voies et réseaux - 1 419.00 €

Des subventions pour les projets en cours ont été notifiées à la mairie. L'aménagement du cimetière est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux. L'ADEME subventionne les audits énergétiques à hauteur de 1 812.50 € / Le projet « aménagements pour favoriser les déplacements doux est subventionné par le Pays Vallée de la Sarthe à hauteur de 7 531.15 €. Le projet de construction d'une bibliothèque et l'extension de la cantine est subventionné par l'Etat pour travaux divers d'intérêt local à hauteur de 100 000€. Enfin le projet d'acquisition d'une maison pour l'installation d'une maison d'assistantes maternelles est subventionné par l'Etat pour travaux divers d'intérêt local à hauteur de 70 000€. Il convient d'augmenter les crédits inscrits au chapitre 13 « Subventions d'investissement ». En contrepartie, les dépenses de travaux de la zone 20 ont été sous évaluées, il convient d'augmenter les crédits ouverts au Chapitre 21 « Immobilisations corporelles. Il est également proposé de diminuer le recours à l'emprunt.

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Recettes d'investissement

Art. 1321

Subventions d'équipement non transférables,
Etat et établissements nationaux + 170 000.00 €

Art. 1326

Subventions d'équipement autres établissements publics locaux + 1 812.50 €

Art. 1328

Subventions d'équipement non transférables, Autres + 7 531.15 €

Art. 1341

Dotation d'équipement des territoires ruraux + 3 846 €

Art. 1641

Emprunts en euro - 176 026.65 €

Dépenses d'investissement

Art. 2151

Réseaux de voirie + 7 160.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions.

17) Questions diverses

Maxime MONNIER demande si la tondeuse a un problème. La tonte du terrain de football n'est pas droite. Bruno CORBIN va voir s'il n'y a pas un souci sur la tondeuse.

La pelouse est en train de pousser sur le terrain d'honneur suite au regarnissage. Le terrain ne pourra être traité qu'à partir de septembre.

Maxime MONNIER demande s'il est prévu de fournir un accès internet aux associations au niveau du complexe sportif. Emmanuel FRANCO a rencontré un technicien de l'entreprise SIMTEL. L'installation d'un système de WIFI est possible. Mais il souhaite limiter l'accès à Internet. Il faudrait que les associations puissent se connecter avec une clé WEP. L'accès serait en filaire. Le câble serait installé dans un local fermé à clé. Monsieur le Maire attend le devis.

François MORIN et d'autres élus ont rencontré l'association Mille et Une Feuilles pour le projet de bibliothèque. Ils ont échangé sur le projet culturel de la future bibliothèque. Le projet culturel devra être validé par la DRAC et sera mis en œuvre avec le maître d'œuvre. La DRAC a déjà défini une obligation à laquelle la commune devra se tenir : le projet devra être celui d'une bibliothèque municipale et non d'une bibliothèque scolaire.

Par pallier à l'absence de l'agent en charge habituellement de la bibliothèque, l'association Mille et Une Feuilles va prendre en charge l'ouverture de la bibliothèque au

public pendant le mois de juin et le début du mois de juillet. Un agent de la commune assurera les horaires d'ouverture à la fin du mois de juillet et au mois d'août.

François MORIN rappelle que la 20^e édition des Foulées d'Etival aura lieu au mois de septembre. L'association des Foulées d'Etival a ouvert une nouvelle course ouverte aux couples. Ils ne pourront donc pas organiser une course supplémentaire pour les invités. Il est proposé que les invités participent à la course des familles.

Jean-Jacques LARDEUX rappelle que 4 conseillers ont participé au voyage en Allemagne. 46 Français dont 16 jeunes ont participé à cet échange.

Jean-Jacques LARDEUX revient sur le programme Familles à Energie Positive. L'équipe a réussi à faire 20% d'économie d'énergie en moyenne, sur les 8 familles participantes. Le classement n'a pas encore été rendu public.

Jean-Jacques LARDEUX a reçu un devis pour faire évoluer le site internet de la mairie, afin de le rendre plus dynamique. La fréquentation a fortement augmenté : elle était de 41 personnes par jour en juin 2011, et est de 107 personnes par jour en mai 2012.

Stéphanie COULEE a participé à la commission sociale de la Communauté de communes, sur l'analyse des besoins sociaux du territoire. Une retranscription des travaux de la commission aura lieu le 7 juin 2012, à la Communauté de communes. Il faudrait qu'un représentant de la commune soit présent.

La Communauté de communes évolue vers un Centre Intercommunal d'Action Sociale. Ce nouveau service intercommunal servirait de regroupement de nombreux services d'action sociale, tout en laissant une place aux Centres Communaux d'Action Sociale. Le CCAS d'Etival doit se prononcer sur les domaines d'action sociale qu'il souhaite voir transférer à un centre intercommunal.

Bruno CORBIN explique que des fuites ont été constatées dans la toiture de la salle polyvalente. Elles viennent de l'installation des nouveaux ventilateurs. Un expert doit venir constater le problème mercredi 30 mai à 8h30.

Bruno CORBIN rappelle que le terrain de football a été regarni. Auparavant la tonte se faisait sans ramassage de l'herbe. Cette façon de tondre est mauvaise pour la pelouse. La commune recherche actuellement une tondeuse avec bac de ramassage. Cela permettrait en plus d'être équipé de deux tondeuses. En attendant cet achat, les agents communaux emprunteront la tondeuse de la commune de Saint Georges du Bois.

La séance est levée à 23h30.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 25 mai 2012 :

| | | | |
|----------------------|--------------------|-----------------|---------------------|
| Emmanuel FRANCO | Géraldine CROCHARD | Valérie DEROUIN | Bruno CORBIN |
| | | | |
| Jean-Jacques LARDEUX | Cyrille AMBERT | Véronique BOG | Jean-Pierre CONTANT |
| | | | |
| Chantal COUASNON | Stéphanie COULEE | Luc GESBERT | Stéphane LANGLAIS |
| | | | |
| Christian LEFFRAY | Maxime MONNIER | François MORIN | Marie-Paule QUEANT |
| | | | |
| Damien SURGET | | | |
| | | | |